

Questions orales

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES CHEMINOTS RETRAITÉS—LES INSTANCES
MINISTÉRIELLES QUANT À L'AUGMENTATION DE LA
PENSION

[Français]

M. Raymond Dupont (Sainte-Marie): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, d'avoir remarqué que le député de Sainte-Marie siégeait maintenant de l'autre côté de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à l'honorable ministre du Travail s'il y a eu de nouveaux développements relativement aux pensions des chemins de fer, question qui préoccupe des milliers de cheminots dans notre pays?

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. Je suis au courant des progrès avantageux réalisés dans ce domaine. On me dit que la société, à la suite d'instances présentées par une organisation d'employés, a accepté de relever les pensions de 2 p. 100 à compter du 1^{er} janvier.

LES PENSIONS DE RETRAITE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DES FORCES ARMÉES ET DE LA GRC—LE
PLAFOND ET L'INDEXATION

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que le ministre nous avait promis, vers la fin de la dernière session, qu'il songerait à relever ou à enlever le plafond de 2 p. 100 sur l'indexation des pensions des fonctionnaires, militaires et membres de la GRC à la retraite, pourrait-on savoir où en est maintenant ce projet?

L'hon. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme les 2 p. 100 figurent dans la loi sur la pension à cause du Régime de pensions du Canada, ces deux questions pourraient peut-être être étudiées ensemble.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire où en sont les études visant à appliquer cette indexation des pensions aux militaires et aux membres de la GRC mis à la retraite avant 60 ans, afin qu'ils puissent en profiter avant d'avoir 60 ans?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je crois avoir assuré au député au cours de la dernière session que la question était étudiée avec beaucoup d'attention. À mon avis, s'il faut remettre à l'étude la loi sur la pension de retraite et la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, il faudrait le faire en même temps pour abrégé le débat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Faisons-le maintenant, monsieur l'Orateur.

* * *

LES AÉROPORTS

VANCOUVER—LES EXPROPRIATIONS—LE CAS DE
BURKEVILLE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, suite à la réponse que donnait hier le ministre

[M. l'Orateur.]

des Transports, le gouvernement a-t-il maintenant l'intention d'exproprier la zone dite Burkeville de l'île Sea?

M. l'Orateur: À l'ordre, je vous prie. Je doute que la question soit urgente; normalement, il faudrait l'inscrire au *Feuilleton*. Mais le ministre peut répondre s'il y est prêt.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il faudrait poser toutes ces questions concernant l'expropriation au ministre des Travaux publics, de qui elles relèvent.

L'hon. M. Stanfield: Pour le moment, il est trop occupé à couler des péniches.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, je pose la même question au ministre des Travaux publics. Le gouvernement a-t-il maintenant l'intention d'exproprier la zone de Burkeville, dans l'île Sea?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, il y a eu une audience à ce sujet et celui qui en était chargé a produit son rapport il y a deux jours. Une décision sera prise sous peu.

M. l'Orateur: À l'ordre, je vous prie. Le député de Cape Breton-East Richmond veut poser une question supplémentaire pour faire suite à la question précédente, je crois.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

RETRAIT OBLIGATOIRE DES FONCTIONNAIRES, DES
MILITAIRES, ET DES MEMBRES DE LA GRC

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et se rapporte à la question posée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Cette dernière portait sur la mise à la retraite obligatoire des membres des forces armées et de la GRC. Je n'ai pas saisi la réponse du ministre. N'est-il pas vrai que rien n'autorise la mise à la retraite obligatoire de quiconque et que les gens à qui on impose la mise à la retraite, qu'ils fassent partie de la GRC ou des forces armées, ont droit aux mêmes privilèges que le gouvernement assure maintenant aux fonctionnaires?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le député de Winnipeg-Nord-Centre ait parlé de mise à la retraite obligatoire. Il parlait d'autre chose.

M. MacInnis: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Évidemment, il me faudrait l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre. J'ai bien entendu l'allusion aux membres des forces armées et de la GRC qui étaient mis à la retraite ou forcés de se retirer avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans. Je demanderais au député de Winnipeg-Nord-Centre de vérifier cette partie de la question qu'il a posée au ministre.